

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – LES REFLETS D'UNE VIE

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les relations contractuelles entre **Marie JOSSERAND / Reflets d'une Vie** (SIRET : 491 191 557 00058, Siège social : 374D route de Charmeil 01340 Attignat) et son client, dans le cadre de prestations de biographie et de récits de vie.

2. L'ENGAGEMENT FINANCIER ET LIBERTE DU NARRATEUR

Devis : Tout projet est précédé d'un devis estimatif gratuit et sans engagement de votre part, basé sur une estimation du nombre de séances nécessaires.

Tarification Biographie : Chaque séance est facturée au forfait (**500 € ou 675 €** selon le style d'écriture). Ce montant inclut l'entretien (1h30), le travail de rédaction, de structuration, la mise en page associée et le coaching associé.

Caution de Réservation et de Garantie :

Pour débiter ce voyage ensemble, une caution correspondant au montant **d'une séance** est demandée avant le 1er entretien. Cette caution fonctionne comme une réserve de sécurité :

- Elle me permet de vous **garantir une place prioritaire** dans mon agenda sur toute la durée du projet et de sécuriser le travail de structure globale engagé dès notre première séance.
- Elle reste en ma possession tout au long de notre parcours. Lorsque nous aurons atteint ensemble l'objectif de votre récit (fin d'une tranche de vie ou de la biographie complète), elle sera utilisée pour **solder votre toute dernière séance**.

Liberté d'interruption : Vous restez libre d'interrompre les entretiens à tout moment, sans avoir à payer la totalité du projet. Ce qui vous garantit une liberté totale.

Toutefois, si, de votre fait, la collaboration doit cesser avant la fin du projet ou en cas de silence prolongé de plus de 4 mois, cette garantie est conservée par mes soins.

En effet, cette caution compense alors l'indisponibilité prolongée de votre créneau vis-à-vis d'autres demandes ainsi que l'investissement déjà réalisé pour l'organisation de votre récit.

Note : *Dans le cas où je me trouverais dans l'incapacité de poursuivre notre projet, le montant de la caution vous serait intégralement remboursé.*

3. FACTURATION, ANNULATION ET IMPRESSION

Facturation : Chaque séance est réglée à la fin de l'entretien. Le travail de rédaction ne débute qu'après règlement de la séance. Tout retard de paiement pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard au taux légal en vigueur.

Annulation : Par respect pour l'organisation de mon planning, tout entretien annulé par le client, moins de **48 heures** à l'avance, sera considéré comme dû et facturé.

L'Impression du livre : Le coût de l'impression physique n'est pas inclus dans mes honoraires. Je réalise la liaison technique avec l'imprimeur, si vous le souhaitez, mais la facture de ce dernier sera à régler directement par vos soins, lors de la validation du "Bon à Tirer" (BAT).

Par usage, la commande inclut un exemplaire de référence conservé par Marie JOSSERAND au titre de sa collaboration à l'ouvrage.

4. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CO-AUTORAT

La biographie est une œuvre de collaboration. En tant que co-auteurs, la signature des deux parties doit apparaître de manière visible (ex: « *Sous la plume de Marie JOSSERAND* »).

- **Intégrité** : Toute modification ultérieure du texte nécessite l'accord des deux parties.
- **Exploitation** : L'œuvre ne peut être vendue ou diffusée publiquement sans accord mutuel. En cas de commercialisation, les bénéfices sont partagés à 50/50.
- **Option de retrait** : Si le client souhaite obtenir la pleine propriété exclusive et l'anonymat du biographe, une cession de droits d'auteur spécifique peut être négociée moyennant une compensation financière et la signature d'un contrat dédié.

5. CONFIDENTIALITE ET ÉTHIQUE

Secret Professionnel : Je m'engage à une confidentialité absolue concernant l'intégralité des échanges et du contenu de votre récit. Aucune information ne sera divulguée sans votre consentement écrit explicite.

Enregistrements audio : Les entretiens sont enregistrés pour les seuls besoins de la rédaction. Ces fichiers sont conservés par la biographe pendant une durée de **6 mois** après la livraison du projet. Passé ce délai, ils sont définitivement supprimés de ses supports de stockage.

Option Mémoire Sonore : Le narrateur peut souscrire à une option de transmission des fichiers audios sur support numérique. Une fois cette remise effectuée, le narrateur devient le seul responsable de la conservation et de l'usage de ces enregistrements. La suppression de la copie de travail de la biographe reste effective 6 mois après la fin de la mission, rendant toute nouvelle copie impossible après ce délai.

Protection des données (RGPD) : Les informations collectées (nom, coordonnées, éléments de vie) sont strictement nécessaires à la réalisation de votre biographie et à la gestion de votre facturation. Elles ne sont jamais transmises à des tiers. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données sur simple demande.

Droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le client accepte que la prestation débute avant la fin du délai légal de 14 jours. Dès lors, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les séances déjà réalisées ou le travail de structure engagé.

6. RESPONSABILITE DU CONTENU ET GARANTIE

Le client est seul responsable des informations, faits et propos confiés à la biographe pour la réalisation de l'ouvrage.

Garantie de véracité : Le client garantit que les informations fournies ne portent pas atteinte à la vie privée, au droit à l'image, ni ne sont constitutives de diffamation ou d'injure envers des tiers.

Dégagement de responsabilité : Marie JOSSERAND décline toute responsabilité quant à l'exactitude des faits relatés ou aux éventuelles conséquences juridiques liées au contenu du récit. La validation finale du manuscrit (Bon à Tirer) par le client vaut acceptation définitive du texte et décharge la biographe de toute responsabilité quant à sa teneur.

7. LITIGES ET MEDIATION

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.